



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 07383

Numéro SIREN : 750 070 005

Nom ou dénomination : A.E.P.

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2017 sous le numéro de dépôt 25792

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entrepriseAEP

Adresse de l'entreprise67 AVENUE DE BUZENVAL 92500 RUEIL MALMAISON

SIREN750070005

Durée de l'exercice en nombre de mois*12

Durée de l'exercice précédent*12

DEPOT N°25792

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

10 JUL. 2017

		Exercice N clos le			
		31/12/2016			
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	9 347 030	3 762 5 585	
	Immobilisations financières * (1)	040	100 042	100	
Total I (5)		044	9 447 048	3 762 5 685	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	3 078 052	3 078	
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	9 237 070	9 237	
	Autres* (3)	072	983 074	983	
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	26 201 086	26 201	
	Charges constatées d'avance*	092	094		
Total II		096	39 500 098	39 500	
Total général (I + II)		110	48 947 112	3 762 45 184	
PASSIF				Exercice N 1	NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	5 000	
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126	500	
	Réserves réglementées*		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131	132		
	Report à nouveau		134	11 757	
	Résultat de l'exercice		136	8 512	
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142	25 768	
Provisions pour risques et charges			Total II	154	
DÉTTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	49	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	3 922	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	410 172	15 445	
	Produits constatés d'avance		174		
Total III			176	19 416	
Total général (I + II + III)			180	45 184	
RENOUVELLEMENTS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AEP

Néant ☐

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 1 6

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*	217		218	93 251
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	93 251
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	17 168
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	(400)
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	28 127
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	755	244	1 266
	Rémunérations du personnel*				250	25 267
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	11 155
	Dotations aux amortissements*				254	1 472
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }		259		260	
	Total des charges d'exploitation (II)				264	84 055
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	9 196	
Produits financiers (III)		280	2			
Charges financières (V)				294		
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) } { dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) }		347		300		
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	686	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	8 512	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	8 512	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	686	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990		
	Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	
	Créance due au report en arrière du déficit			346		
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies)			655		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col.1	352	9 198	354
	Déficit col.2					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
	Déficits antérieurs reportables : * 4 625 dont imputés sur le résultat :			360	4 625	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col.1	370	4 573	372	
Déficit col.2						

10

Désignation de l'entreprise AEP

[illegible]

1

[illegible]

Désignation de l'entreprise : AEP

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450	6 950	452		454		456	6 950	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	2 397	472		474		476	2 397	
Immobilisations financières		480	100	482		484		486	100	
TOTAL		490	9 447	492		494		496	9 447	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 495	542	993	544		546	2 488
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	795	562	479	564		566	1 274
TOTAL		570	2 291	572	1 472	574		576	3 762

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *		Amortissements*		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values							
	①		②		③		④		Court terme* ⑤		Long terme					
											19% ⑥		15% ou 16% ⑦		0% ⑧	
1																
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
TOTAL	578		580		582		584		586		581		587		589	
Plus-values taxables à 19% ⁽¹⁾					579		Régularisations		590		583		594		595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).												591				
TOTAL									596		585		597		599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : AEP

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	4 625
Déficits imputés	983	4 625
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCAMontant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement
de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice

129	
-----	--

**V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE
DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du
Code des Transports)**

800	☐
-----	--------------------------

VI DIVERS

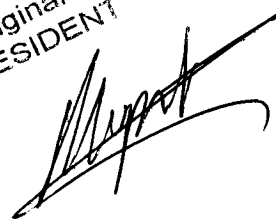
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	12 732
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	7 306
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

A.E.P. SASU
67 avenue de Buzenval
92500 RUEIL MALMAISON
RCS Nanterre 750 070 005
Au capital de 5 000 €

Certifié conforme
à l'original
LE PRESIDENT



PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE A L'ASSEMBLEE

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31.12.2016 qui est de 8 512 € :

Bénéfice.....	+ 8 512 €
+ report à nouveau	+ 11 757 €

Soit un résultat de	+ 20 269 €
---------------------------	------------

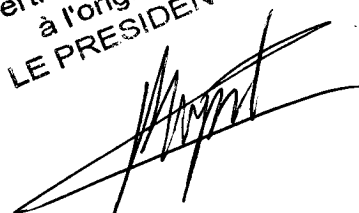
Que nous proposons d'affecter comme suit :

. A la réserve légale.....	
. Le solde au report à nouveau.....	+ 14 269 €
. Distribution de dividendes.....	+ 6 000 € (soumis à abattement de 40 %)

(Extrait du rapport de gestion)

A.E.P. SASU
67 avenue de Buzenval
92500 RUEIL MALMAISON
RCS Nanterre 750 070 005
Au capital de 5 000 €

Certifié conforme
à l'original
LE PRESIDENT



DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31.12.2016 qui est de 8 512 € :

Bénéfice.....	+ 8 512 €
+ report à nouveau	+ 11 757 €

Soit un résultat de + 20 269 €

Que nous proposons d'affecter comme suit :

. A la réserve légale.....		
. Le solde au report à nouveau.....	+ 14 269 €	
. Distribution de dividendes.....	+ 6 000 €	(soumis à abattement de 40 %)

Dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices :

Exercices	Distribution nette	Abattement
2014	15 000 €	(avec abattement de 40 %)
2015	NEANT	NEANT

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AEP

L'exercice clôturé au 31/12/2016 présente un montant total du bilan de 45 184 € et dégage un résultat de 8 512 €.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- importance relative
- continuité d'exploitation
- permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre

Les nouvelles règles issues :

- des règlements CRC 2002-10 (du 12 décembre 2002) et 2003-07 (du 12 décembre 2003) sur les amortissements et les dépréciations,

- du règlement CRC 2004-06 (du 23 novembre 2004) relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs,

ont été mises en application pour la première fois au titre de l'exercice ouvert en 2005, ce qui constitue un changement de méthode comptable.

Le cas échéant, les mesures de simplification visant les petites entreprises ont été appliquées.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Evènements significatifs :

- de l'exercice : Néant
- postérieurs à compter de la clôture : Néant

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des RRR et escomptes obtenus.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont inclus ou comptabilisés en charges.

Après examen du fichier des immobilisations, les composants, bien qu'identifiés, n'ont pas une durée d'utilisation sensiblement différente de celle de l'immobilisation principale, ni une valeur significative. De ce fait, ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une décomposition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue, celle-ci étant comparable à la valeur d'usage. En tant que besoin, la valeur résiduelle est déduite de la base amortissable.

Stocks :

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré-premier sorti ».

Le prix d'achat comprend les droits de douanes et les taxes non récupérables et est diminué des escomptes de règlement.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Divers :

Néant

Certifié conforme
à l'original
LE PRESIDENT

